

► La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine. la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

1 € de don au patrimoine = 21 € de retombées économiques*

*Selon une étude Fondation du patrimoine-Purcité 2020

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6% du montant des dons. Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : dpo@fondation-patrimoine.org. Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur www.fondation-patrimoine.org.

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans l'adite Politique de Confidentialité : si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre.

► Contacts



FONDATION
DU PATRIMOINE

FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Centre-Val de Loire
23 avenue de la Libération
45000 Orléans
02 38 24 34 21
centrevaldeloire@fondation-patrimoine.org

www.fondation-patrimoine.org

Suivez-nous sur    



COMMUNE DE VILLEBOUT

2 rue de la mairie
41270 Villebout
02 54 80 59 25
mairie.villebout@wanadoo.fr



Document imprimé avec le concours de
Credit Agricole Val de France



Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © Villebout - Ne pas jeter sur la voie publique

FONDATION
DU PATRIMOINE
► **Je donne !**
Pour la
restauration de

**L'église Saint-Jean-Baptiste
de Villebout**

(Loir-et-Cher)

Retrouvez
tous les projets sur

www.fondation-patrimoine.org

► Soutenez la restauration de l'église de Villebout et contribuez à la transmission de notre patrimoine qui fait le charme de nos campagnes

◆ SAUVEGARDER UNE ÉGLISE DU PERCHE

Votre soutien est indispensable pour sauvegarder l'église Saint-Jean-Baptiste de Villebout, petit village rural situé au nord du département de Loir-et-Cher dans le Perche Vendômois.

Cette église présente une architecture simple, formée d'une nef unique, prolongée d'un cheeur de même largeur, et terminée par une abside en hémicycle. Si des interventions de réfection ont permis jusqu'ici, un entretien régulier de l'édifice, il s'avère aujourd'hui qu'il n'est plus à l'abri de l'eau. Ainsi, des travaux de charpente et de couverture sont indispensables pour assurer la mise hors d'eau et la stabilité de l'édifice. Par ailleurs, très fragilisé par l'humidité, le cheeur sera assaini par la mise en oeuvre d'un enduit au mortier de chaux et le retable du XIXe siècle sera restauré.

Grâce à vos dons, la commune pourra entreprendre ces nouveaux travaux et prétendre à une aide de la Fondation dont le montant dépend du succès de cette collecte. Chaque don, même modeste, contribuera à la préservation de ce patrimoine pour les futures générations.

◆ UNE ÉGLISE MÉDIÉVALE QUI A TRAVERSÉ LE TEMPS

L'église de Villebout a été construite dans la première moitié du XIIe siècle par les moines bâtisseurs de l'abbaye de Thiron Gardais en Eure-et-Loir. En 1133, un accord est passé entre l'abbaye de la Madeleine de Châteaudun et les bénédictins de Thiron, lesquels possédaient une chartrée de terre à Villebout. Il entérina la fondation du prieuré du lieu par les chanoines. En 1152, et au moins jusqu'en 1199, l'église

Sainte Marie de Villebout a fait partie des biens de l'abbaye de la Madeleine de Châteaudun.

Depuis la création de l'évêché de Blois en 1697, elle portait le nom de Saint Jean-l'Évangéliste. C'est au XXe siècle, qu'elle prit le nom de Saint-Jean-Baptiste, probablement par erreur de retranscription. L'architecture de cette église s'est enrichie au cours du XVIe et du XIXe siècle.

◆ UNE COMMUNE INVESTIE AU SERVICE DU PATRIMOINE

« Participer au projet de restauration de l'église Saint-Jean Baptiste de Villebout, c'est contribuer à ce que perdure le petit patrimoine rural qui fait le charme de nos villages. C'est aussi accompagner la commune et ses 125 habitants pour financer la sauvegarde de son église du XIIe siècle et permettre ainsi, la transmission de ce bien commun aux générations futures » comme le souligne Daniel Alazard, maire de Villebout.

Il ajoute également : « Le conseil municipal de Villebout est porteur de ce projet de restauration. En tant que Maire, j'aimerais que le plus grand nombre d'habitants de la commune et autres donateurs privés ou publics, entreprises, participent à ce mécénat populaire. Il n'y a pas de petits dons. Tous sont essentiels à la réussite de ce projet ».

Montant des travaux	129 709 € HT
Objectif de collecte	7 500 €
Début des travaux	Printemps 2023

@ Villebout



► Bulletin de don

► Oui, je fais un don pour aider la restauration de l'église Saint-Jean-Baptiste de Villebout

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/80308

ou en flashant le QR code ci-contre



113340

Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à Fondation du patrimoine, DR Centre-Val de Loire, BP 70289, 75867 PDC PARIS 18, accompagné de mon règlement à l'ordre de : **Fondation du patrimoine - Eglise de Villebout**

Le montant de mon don est de _____ €

Autres montants suggérés 80 € 150 € 250 € 500 €

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

► Je bénéficiaire d'une réduction d'impôt

Exemples de dons	80 €	150 €	250 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	28 €	51 €	85 €	170 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	20 €	38 €	63 €	125 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	32 €	60 €	100 €	200 €

Réduction d'impôt de 66% du don dans la limite de 20 000 €, (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).

Réduction d'impôt de 75% du don dans la limite de 50 000 €, (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).

Réduction d'impôt de 60% du don dans la limite de 20 000 €, ou de 5% du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail et établi à l'attention de l'émetteur domicilié à l'adresse figurant sur le chèque. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre

